



## Litige sur un vehicule

-----  
Par Mat35600

Bjr

J ai besoin de conseil concernant un achat en commun d un véhicule.ce dernier à été acheté en commun à 2 .et aujourd'hui la personne avec qui j ai effectué cet achat à vendu le véhicule sans m avertir et sans me rétrocéder ma part.

Quel recours je peux avoir ds ce cas.

J ai des documents attestant de l achat du dit véhicule.

-----  
Par chaber

bonjour

La carte grise était-elle aux deux noms ou à son nom seul?

-----  
Par isernon

bonjour,

la facture d'achat était à quel nom ?

si l'acquéreur ne fait pas sa carte grise, vous risquez de recevoir ses éventuelles amendes.

salutations

-----  
Par TUT03

Bonjour

c'est la facture d'achat qui détermine la propriété d'un véhicule, la facture du professionnel à qui vous l'avez achetée est elle à vos deux noms ou pas ?

si elle est au seul nom de l'autre personne, il vous sera difficile de prouver la dette ou le contentieux

dans le cas contraire, vous pouvez engager des démarches pour faire annuler la vente